

DÉPARTEMENT DU  
DOUBS

CANTON  
D'ORNANS

**COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS**

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-03

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET BOIS**

**L'an deux mil vingt-trois  
Le vingt-neuf mars**

**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 24/03/2023  
Convocation du Conseil du  
24/03/2023  
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** tous les membres

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 – budget bois, du Receveur Municipal : ce Compte de Gestion étant conforme au Compte Administratif 2022 – budget bois, le Maire propose de voter ce Compte de Gestion 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2022 – budget bois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,  
Maxime GROSHENRY.

